

Réunion du Conseil Municipal **du 18 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2022.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Corinne DROUHIN, Claude IMBERT ; Mrs Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absents excusés : Mrs Jean-Louis BERNARD, Matthias MANGANELLI (a donné pouvoir à Xavier LAVINA)

Secrétaire de séance : Mr Guy DEWAELE.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 25 février 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2022**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Renouvellement des baux de chasse**
- **Solidarité à l'Ukraine**
- **Commune - Boulangerie - Lotissement** :
 - **Approbation du Compte de gestion 2021**
 - **Adoption du Compte administratif 2021**
 - **Affectation des résultats 2021**
 - **Vote du budget 2022**
- **Questions diverses**

I - Renouvellement des baux de chasse

Délibération n° 10-2022

Vu la délibération n° 02-2022 du 21 janvier 2022 adoptant le cahier des clauses générales,

Vu la délibération n° 06-2022 du 25 février 2022 adoptant le cahier des clauses particulières,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la location du droit de chasse dans les bois communaux arrive à expiration au 1^{er} avril 2022 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, vu la proposition des anciens locataires,

➤ **DECIDE :**

- que la location sera renouvelée à l'amiable

- que les bois sont divisés en 4 lots :

* 1 ^{er} lot : LA BUSSIERE NORD	35 ha
* 2 ^{ème} lot : LA BUSSIERE SUD	43 ha
* 3 ^{ème} lot : FORET JOINT	112 ha
* 4 ^{ème} lot : LES LUROTS	194 ha

- que la durée du bail sera de 6 années consécutives, et commencera à compter du 1^{er} avril 2022 pour se terminer le 31 mars 2028,

- que la location reposera sur les conditions du cahier des *Cluses Générales* approuvé par le Conseil Municipal le 21 janvier 2022,

- que la location se fera sur la base de 28 €/ha, ce qui donne pour chaque lot :

* LA BUSSIERE NORD	980 €
* LA BUSSIERE SUD	1 204 €
* FORET JOINT	3 136 €
* LES LUROTS	5 432 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signaux les baux de chasse avec les locataires.

II - Solidarité à l'Ukraine

Délibération n° 11-2022

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal sa volonté de soutenir le peuple Ukrainien durement éprouvé par la guerre.

En gage de solidarité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

➤ de mettre des affichettes aux couleurs de l'Ukraine en témoignage de soutien au peuple Ukrainien : "SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN !"

➤ de faire un don à destination de l'UNICEF UKRAINE

➤ d'adhérer à la réflexion collective de la Communauté de Communes qui a abouti à la création d'une association « Urgence-Ukraine en Tonnerrois » afin de soutenir et aider concrètement des familles de réfugiés. Le scénario qui pourrait être retenu pour la commune, est d'occuper le logement situé 1 rue de la Libération, qui est vacant.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE** de faire un don de 500,00 € à UNICEF UKRAINE,

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le versement du don et l'adhésion à l'association « Urgence-Ukraine en Tonnerrois.

III - Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2022Délibération n° 12-2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales figurant sur l'état n°1259 pour 2022, soit :

	Taux prévisionnels	TAUX votés
Taxe foncière (Bâti)	34.82 %	34.82 %
Taxe foncière (non Bâti)	25.16 %	25.16 %

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

IV - Approbation des comptes de gestion 2021Délibérations n° 13-2022 / 16-2022 / 19-2022

Considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2021 du lotissement, de la Boulangerie et de la Commune dressés par Madame Corinne FABRE, comptable municipal, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, sont réguliers ; le Conseil Municipal approuve ces derniers.

V - Adoption des comptes administratifs 2021Délibérations n° 14-2022 / 17-2022 / 20-2022

Les comptes administratifs du Lotissement, de la Boulangerie et de la Commune pour l'exercice 2021 se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté				14 930.73 €
Opération de l'exercice				
<i>Résultat de l'exercice</i>				
Résultat définitif				14 930.73 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA BOULANGERIE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		10 274.12 €		22 230.15 €
Opération de l'exercice	12 646.27 €	12 199.80 €	13 077.64 €	17 515.23 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	446.47 €			4 437.59 €
Résultat définitif		9 827.65 €		26 495.39 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-26 419.48 €			250 589.59 €
Part affectée à l'invest.			26 419.48 €	
Opération de l'exercice	76 220.04 €	47 575.90 €	374 356.91 €	357 445.80 €
Résultat de l'exercice 2021	28 644.14 €		16 911.11 €	
Résultat définitif	-55 063.62 €			207 259.00 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

VI - Affectation du résultat de fonctionnement

Délibération n° 15-2022 / 18-2022 / 21-2022

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-16 911.11 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		224 170.11 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		207 259.00 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-55 063.62 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-5 600.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-60 663.62 €
AFFECTATION = C	=G+H	207 259.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement		60 663.62 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		146 595.38 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Boulangerie :**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE****Résultat de fonctionnement****A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

4 437.59 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

22 230.15 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

26 667.74 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

9 827.65 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	26 667.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		26 667.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Lotissement :**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE****Résultat de fonctionnement****A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

0.00 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

14 930.73 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

14 930.73 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	14 930.73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		14 930.73 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

VII - Vote des budgets 2022Délibération n° 22-2021↪ **LOTISSEMENT**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	14 000.00 €	14 930.73 €
Dépenses	14 000.00 €	14 930.73 €

↪ **BOULANGERIE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	22 027.65 €	44 119.74 €
Dépenses	12 647.00 €	15 055.00 €

↪ **COMMUNE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	110 068.00 €	561 176.00 €
Dépenses	110 068.00 €	561 176.00 €

Les budgets 2022 - Lotissement, Boulangerie et Commune - sont adoptés à l'unanimité.

VIII - Questions diverses

1/ **Courrier de Mme VIARD Sophie** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame VIARD Sophie, locataire du logement situé au 75 rue du Maréchal Leclerc relatant des problèmes d'entretien dans le logement. Le Conseil Municipal décide de faire intervenir rapidement des artisans.

2/ **Devis de l'entreprise Nicolas BOURCY** : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Nicolas BOURCY relatif à la réfection des trottoirs dans les HLM Domanys, pour un coût HT de 5 960.00 €. Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ledit devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

3/ **Devis de fleurissement de Centre Armançon** : Monsieur Xavier LAVINA, 1^{er} adjoint, présente le devis de fleurissement de Centre Armançon de Migennes pour un cout HT de 608.00 €. Le Conseil Municipal accepte ledit devis.

4/ **Chats errants** : Monsieur Xavier LAVINA donne lecture d'un courrier de la fondation Brigitte BARDOT attribuant 14 bons de stérilisation (7 males et 7 femelles) pour l'année 2022.

5/ **Vente de parcelles du lotissement** : Monsieur Cyrille TOULOUSE suggère d'installer de nouveaux panneaux d'information.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

10-2022 : Renouvellement des baux de chasse

11-2022 : Solidarité à l'Ukraine

12-2022 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2022

Lotissement :

13-2022 : Approbation du Compte de gestion 2021

14-2022 : Adoption du Compte administratif 2021

15-2022 : Affectation du résultat 2021

Boulangerie :

16-2022 : Approbation du Compte de gestion 2021

17-2022 : Adoption du Compte administratif 2021

18-2022 : Affectation du résultat 2021

Commune :

19-2022 : Approbation du Compte de gestion 2021

20-2022 : Adoption du Compte administratif 2021

21-2022 : Affectation du résultat 2021

22-2022 : Vote des budgets 2022

Séance levée à 22 heures 45.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis	Absent	DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	Absent
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne			